



Démarrer son cabinet d'ostéopathie

Brochure d'information



Se lancer comme ostéopathe

L'ostéopathie est une profession libérale non réglementée. Si son cadre légal est encore trop peu défini, il existe cependant des conditions à prendre en compte avant de s'installer. Certaines obligations sont liées au statut d'indépendant et d'autres aux professions médicales.

Avant de vous lancer, prenez contact avec Osteopathie.be, votre union professionnelle des ostéopathes.

Déjà indépendant,
vous débutez
comme ostéopathe,
allez directement
au point 6



SOMMAIRE

- 1 **Où implanter mon cabinet ?**
- 2 **Budget : quels seront mes frais ?**
- 3 **Où suis-je autorisé à ouvrir mon cabinet ?**
- 4 **Un contrat de collaboration ?**
- 5 **Statut juridique : personne physique ou société ?**



- 6 **Les démarches administratives**
- 7 **Le profil de compétences de l'ostéopathe**
- 8 **Les normes du cabinet**
- 9 **Le matériel**
- 10 **Se faire connaître**
- 11 **Optimisez votre temps de travail**

NOUS VOUS CONSEILLONS DE RESPECTER LES ÉTAPES SUIVANTES
POUR BIEN DÉMARRER :

1 Où implanter mon cabinet ?

Si les grosses villes brassent une population plus importante sur un territoire moins étendu, il y a par contre moins d'implantation d'ostéopathes dans les zones rurales. Il est donc important de bien identifier et qualifier les caractéristiques du lieu où vous désirez vous implanter. Vous devez vous assurer que votre projet est viable et devez donc déterminer :

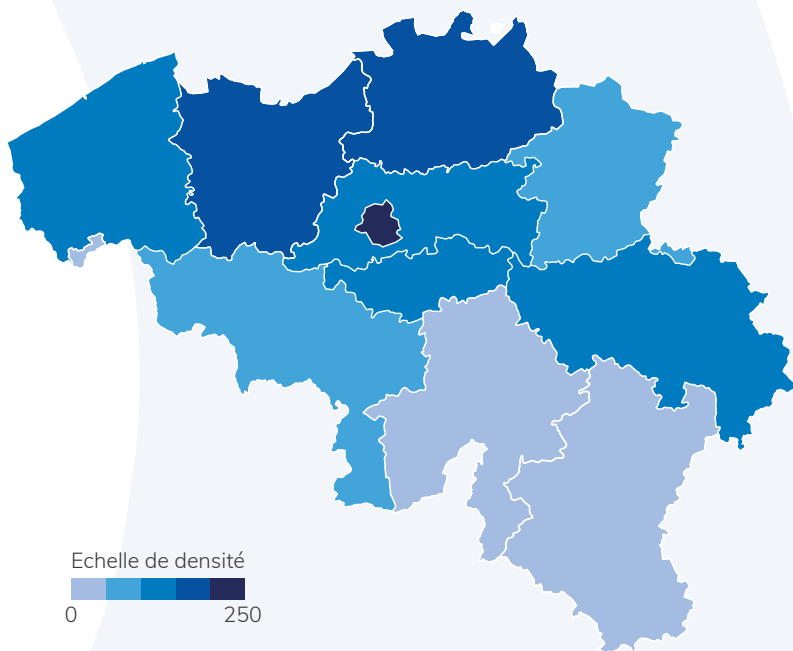
- » Le nombre d'ostéopathes déjà installés dans la région de votre choix
- » Le potentiel patientèle du lieu (l'offre et la demande)
- » La tendance démographique (croissance de la démographie, vieillissement de la population)
- » La situation économique et sociale (taux de chômage, revenu moyen des ménages dans la région)
- » Le paysage médical de la ville : nombre de médecins, d'hôpitaux, de centres médicaux, etc.



Vous pouvez aussi consulter les statistiques annuelles des autres professionnels des soins de santé en Belgique sur le site du **SPF Santé HWF STATAN**.



Vous trouverez des informations sur la démographie belge par région, provinces, etc. sur le **site du SFP Intérieur IBZ** et sur l'**office belge de statistiques StatBel**.



Selon les mutualités, 2500 praticiens exercent l'ostéopathie en Belgique. Osteopathie.be représente la majorité des ostéopathes membres d'une union professionnelle. Voici une carte qui montre la répartition de nos membres sur le territoire Belge.

2 Budget : quels seront mes frais ?

Quels frais allez-vous rencontrer en vous lançant comme indépendant ?

- » Le matériel (table de traitement, bureau, ordinateur, programme de gestion de patientèle, de prise de rendez-vous, ...)
- » Les diverses installations (ligne téléphonique, site internet, ...)
- » Le loyer du local
- » Eventuellement les frais de secrétariat
- » La formation
- » Les assurances
- » Frais divers en fonctionnement (eau, gaz électricité, ...)
- » ...



Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



Certaines formes de sociétés sont adaptées pour une **installation individuelle**, d'autres sont plutôt destinées à **l'ouverture d'un cabinet de groupe**. Renseignez-vous soigneusement sur chacune d'entre elles avant d'arrêter votre choix.

Toutefois savoir quelle forme juridique est la mieux adaptée à votre projet est une question complexe. Nous vous conseillons de faire appel à un comptable ou à un expert-comptable !

« Certaines démarches
| nécessiteront des
| délais. N'attendez pas
| la dernière minute. »

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



6.1 Inscription à l'union professionnelle Osteopathie.be

L'adhésion n'est pas obligatoire mais est vivement conseillée. Votre profession n'est pas reconnue. L'union professionnelle est la seule structure reconnue qui peut vous protéger et vous défendre. L'union est votre représentant auprès des autorités. Elle défend solidairement vos intérêts et vos droits au niveau national, européen et international. Elle met en place toute une série d'actions et de services : adhésions aux fédérations, information aux patients, site web réservé à l'ostéopathie exclusive avec moteur de recherche d'ostéopathes, soutien à la recherche en ostéopathie,

actions en justice (reconnaissance, tva, etc.), formation continue des ostéopathes, système de garde, congrès, accès à de la littérature scientifique, nos publications (code de déontologie, profil de compétences, revues, dépliants informatifs, ...), etc.

Osteopathie.be, soucieuse de l'intérêt général des professionnels qu'elle cautionne et d'une meilleure protection du patient, propose une assurance groupe à ses membres : RC professionnelle, protection juridique, aléa thérapeutique et défense fiscale.



Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be




osteopathie.be

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be



« En adhérant à
Osteopathie.be,
vous serez assuré(e)
dans les 48h. »

Il est évident que ces quatre dernières propositions d'assurances restent au libre choix du membre d'Osteopathie.be. Il faut souligner que les propositions de notre courtier sont uniques sur le marché de l'assurance. En effet, elles présentent un réel avantage sur le plan financier et sur le plan des garanties. La condition est d'être membre d'Osteopathie.be.

Autres assurances accessibles :

- » L'assurance automobile
- » L'assurance pension
- » L'assurance vie
- » L'assurance accident du travail



Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

7 Le profil de compétences professionnelles de l'ostéopathe

Notre PCP, approuvé par la Chambre d'Ostéopathie, implique le code de déontologie, les exigences pour l'infrastructure d'un cabinet, le protocole de visite et recoupement intercollégial, le droit disciplinaire, le règlement des plaintes et des litiges, les normes pour le dossier d'un patient et les directives pour la formation continue des ostéopathes.

Dans l'exercice de sa profession, l'ostéopathe remplit 7 rôles importants :

- » Il est **expert** de sa profession et est compétent dans les soins qu'il donne,
- » Il **communique** vis-à-vis du patient,
- » En tant que **prestataire de soins**, il collabore dans le secteur de la santé,
- » Il se **forme** continuellement et est à jour dans ses connaissances,
- » C'est un **défenseur** de la santé et participe à l'amélioration de la santé des patients et de la société,
- » C'est un bon **manager** qui gère son cabinet et ses consultations professionnellement,
- » Il est **professionnel** et se dévoue au développement de sa profession.

Nos membres sont encadrés par nos règlements et notre code de déontologie. Notre union leur offre un cadre légal et sécurisant où ils sont conseillés pour leur pratique, épaulés dans le cas de plainte ou de conflit, assistés pour la formation continue, etc.

« Notre PCP,
approuvé par
la Chambre
d'Ostéopathie. »

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

Version complète sur demande

email : info@osteopathie.be



osteopathie.be

11 Optimisez votre temps de travail

La gestion à la fois des rendez-vous, des consultations, des dossiers patients, du site et autres réseaux, de la comptabilité et de l'administration, du nettoyage ou encore de votre recyclage peut s'avérer très fastidieuse.

Déléguer certaines tâches de gestion comme la comptabilité, les interventions téléphoniques ou le management de votre agenda peut s'avérer une solution efficace à long terme.

Divers outils sont à votre disposition : logiciel comptable, agenda en ligne, secrétariat extérieur, etc. **Pensez-y !**

Vous avez encore des questions ?

Consultez notre site :

 osteopathie.be

Contactez-nous au secrétariat :

 info@osteopathie.be
+32 2 512 35 89

Vous êtes fin prêts ?

Nous vous souhaitons bonne chance dans cette belle entreprise !

« Notre mission est de défendre les intérêts des ostéopathes, promouvoir l'ostéopathie en Belgique et garantir les meilleurs soins ostéopathiques pour chaque patient. »

Fait partie
du réseau
international
de l'ostéopathie



Inscrivez-vous maintenant

Prenez contact avec le secrétariat



via info@osteopathie.be

ou tél 02 512 35 89

Plus d'infos ?

Visitez notre site internet osteopathie.be



osteopathie.be

Sécurité | Solidarité | Avantages
Conseils | Référence | Qualité